

4.2. Prescriptions d'aménagement et de gestion particulières / spatialisées (entités paysagères)

4.2.1. Maîtrise foncière et facilité d'action en faveur du site

La parcelle 148 représente une enclave privée au sein de la matrice publique et s'intercale entre l'espace d'accueil et les principaux espaces de fréquentation.

Cette parcelle de bord de route, autour de laquelle se jouent des enjeux paysagers et sécuritaires particuliers, s'avère ainsi stratégique ; sa gestion serait grandement facilitée par son incorporation dans le domaine public.

A défaut, il importera de proposer au propriétaire d'établir une convention de gestion décennale (opter pour une durée cohérente avec les dynamiques de croissance végétale et les échelles de temps relevant des projets d'aménagement de territoire).

Deux objectifs peuvent être assignés à cette parcelles :

- contribuer au renfort de la sécurité sur le site (opportunité d'améliorer les conditions de traversée de la route, en aménageant un sentier piéton latéral pour s'éloigner de l'épingle « aveugle » accidentogène) ;
- contribuer au maintien / renfort des valeurs paysagères du site (éviter toute coupe rase, substitution des formations naturelles par des plantations...).

4.2.2. Sécurité d'accès

Tel que le paragraphe précédent le suggère, l'accès à l'espace d'accueil et de stationnement du site classé de Gouloux s'opère entre deux événements routiers délicats :

- **en amont**, une épingle très resserrée, qui limite la vue sur les véhicules en manœuvre à l'entrée du site et sur les piétons qui traversent la chaussée entre espace d'accueil et sentier d'accès direct à la cascade ;
- **en aval**, le pont DUPIN, construit en 1840, et dont le gabarit ne permet plus de faire se croiser les véhicules en toute sécurité, surtout en présence de gros véhicules (tracteurs agricoles, grumiers et autres convois relevant de la filière bois).

C'est autour de ces deux difficultés que doivent être formulées des pistes d'amélioration.

○ Propositions pour la sécurisation de l'amont (épingle)

- Agir en amont de l'épingle
 - o Limiter la vitesse des véhicules (tous gabarits sans exception) à 30 km à l'amorce de l'épingle et durant toute la séquence d'accès / sortie de l'espace d'accueil du site, jusqu'à la sortie du pont DUPIN.
 - o Annoncer cette limitation de vitesse en lien avec une traversée dangereuse en amont (environ 100 m avant l'épingle, pour permettre aux véhicules de décélérer progressivement) et un passage piéton (si l'option *infra* est retenue).
 - o Installer une signalétique (verticale et/ou horizontale) en amont de l'épingle pour alerter les conducteurs sur la zone de danger.

- Au niveau de l'espace d'accueil
 - Aménager un sentier piéton sécurisé le long de la route, à gauche en sortant du sentier de la cascade, sur environ 35 m ; ceci permet de :
 - longer la route à gauche, de sorte à voir arriver tout danger potentiel,
 - traverser pour rejoindre l'espace de stationnement au niveau de la séquence linéaire de la route ; la traversée est la plus courte (pas de diagonale sur la chaussée) et s'opère dans l'espace qui offre la meilleure visibilité pour les piétons comme pour les automobilistes.
- Pour renforcer la sécurité de ce sentier piéton et éviter toute intrusion par des véhicules, une barrière pourra être aménagée, à un recul suffisant pour ne pas être arrachée par les gros gabarits.

○ **Propositions pour la sécurisation de l'aval (pont DUPIN)**

- En lien avec la réduction de vitesse proposée sur l'ensemble de la séquence allant de l'épinglé au pont DUPIN, il pourrait être opportun de proposer un sens prioritaire sur le pont. Dans ce cas, la priorité serait donnée aux véhicules qui montent (direction ouest > est), comme c'est la règle en montagne. Ceci permettrait aussi aux automobilistes allant vers l'ouest de ne pas être tentés par une accélération aux abords du pont.

4.2.3. Actions de requalification paysagère

○ **Espace d'accueil**

● *Redéfinir les espaces fonctionnels*

L'espace d'accueil est actuellement particulièrement confus, tant par les composantes qu'il regroupe que par les modalités d'usage qu'il propose.

Associer un espace à une fonction – et une seule – offre des garanties de confort, de lisibilité et de sécurité optimales.

Il importe ainsi, en amont, de clarifier et de séparer les espaces et leurs fonctions associées :

- entrée et sortie pour les véhicules,
- circulation des véhicules,
- stationnement (y compris espaces de manœuvre),
- circulation piétonne,
- information,
- détente, repos,
- pique-nique,
- toilettes.

En cela, l'espace mémoriel, actuellement directement incorporé à cet espace d'accueil et pourtant très déconnecté en termes de vocation et de symbolique, doit également faire l'objet d'un aménagement particulier. Cf. § dédié.

La définition d'un schéma global paysager et fonctionnel représente l'étape préliminaire indispensable à une requalification réussie pour cet espace d'importance majeure.

L'obtention d'un plan précis et opérationnel nécessite la conduite d'une étude dédiée.

- ***Redéfinir les mobiliers d'information et de leur contenu***

L'ensemble des mobiliers d'information du site doit être repris (redéfinition des supports autant que des informations qu'ils portent). Cf. *supra* préconisations d'ordre général.

Communiquer sur l'essentiel

Concernant le contenu, avec l'ère du numérique et la généralisation des smartphones, l'information implantée en espace naturel doit désormais être plus :

- **sobre et claire**
 - préférer un **panneau général unique**, de taille modérée et préférentiellement plus large que haut (meilleure intégration paysagère), plutôt que X panneaux hétérogènes et portant des informations trop abondantes, trop générales ou sans rapport avec le site; multiplier les mobiliers, outre les phénomène de mitage, de saturation et de répulsion que cela induit, multiplie d'autant les opérations et les coûts d'entretien ;
 - appliquer dès l'espace d'accueil la **charte graphique définie pour le site** ;
 - mettre moins pour transmettre mieux: retenir les informations importantes et nécessaires à une visite **qualitative, sécuritaire et respectueuse** du site ;
 - le recours à des **codes QR** pourra permettre de proposer des contenus informationnels complémentaires, dématérialisés et éventuellement évolutifs (contenus saisonniers, manifestations locales etc.) pour les plus curieux ;
- **aérée et illustrée / interprétative** (éviter les gros blocs de texte compacts écrits en petite police d'écriture, toujours hermétiques / répulsifs en milieu naturel ; leur préférer **des paragraphes courts et distants**, pour faciliter leur lecture, et surtout des visuels qualitatifs, qui aideront à connaître et comprendre le site, à faciliter/optimiser sa visite en fonction du temps disponible (coupes schématiques, blocs-diagrammes, cartes des itinéraires balisés, avec durées de parcours, difficultés, types de publics, points de vigilance, lieux d'intérêts, etc.);
- **accessible visuellement et physiquement**
 - prévoir un espace d'information adapté et sécurisé, bien dissocié des espaces de circulation et de manœuvre des automobiles (actuellement les piétons sont renvoyés sur l'ilot ceinturé par le parking et les flux de véhicules) ;
 - raisonner l'emplacement et l'orientation du panneau d'accueil, pour lui assurer à la fois intégration paysagère et accessibilité ;
 - ne pas éloigner les panneaux des sentiers aménagés, sous peine de ne plus les rendre lisibles ;
 - veiller à ce que la hauteur des contenus ainsi que le design-même des mobiliers soit compatible avec les publics à mobilité réduite, *a minima* sur l'aire d'accueil (le contexte escarpé du site limite l'accès de certaines localités au public PMR)...

Communiquer sur les bons comportements à adopter en site naturel patrimonial

Il est également important de rappeler ici les bonnes pratiques à respecter sur ce site à très haute valeur patrimoniale, avec l'enjeu de permettre aux visiteurs qui viennent après vous de pouvoir profiter des mêmes valeurs ; préciser ainsi :

- statut de site classé, avec logo (plus haut niveau de protection nationale d'un site au titre de ses valeurs paysagères – pour ce site : valeurs pittoresques) ; interdiction de publicité ;
- statut ENS et présence de nombreux habitats fragiles d'intérêt communautaire (relevant de la directive européenne Habitats-Faune-Flore) impliquant des pratiques respectueuses à l'égard des milieux naturels traversés :
 - o rester sur les sentiers afin de limiter les phénomènes de piétinements (préservation des sols et de la flore) et le dérangement de la faune,
 - o pas de cueillette,
 - o chiens tenus en laisse,
 - o éviter les cris,
 - o interdire les feux.

Ces règles pourront s'accompagner de pictogrammes, lesquels pourront être repris sur l'ensemble des panneaux du site (notamment ceux relevant du sentier d'interprétation – à reprendre lui aussi).

Ces bonnes pratiques pourront avantageusement être relayées sur des plateformes dématérialisées relatives au site de Gouloux : sites Internet des Offices de tourisme locaux, PNR, Communauté de communes, DREAL...), afin que les visiteurs s'imprègnent de ces règles dès la préparation de leur déplacement.

• *Redéfinir les mobiliers de confort*

Remplacer les mobiliers de confort par une ligne harmonieuse, cohérente et durable. Il pourra être intéressant de décliner cette ligne, à l'échelle de l'ensemble du site, en différents gabarits de bancs (toujours selon le même design bien sûr) : banc « famille » (4 places), banc « couple » (2 places), banc « poète » (1 place).

L'installation d'une ou deux tables-bancs – dont au moins une accessible PMR – pourra être préconisée au sein de cet espace d'accueil.

Ces mobiliers devront être installés au sein de l'espace piéton / PMR dédié à la détente-repos. Il conviendra de prescrire une qualité de la pose exemplaire (scellements invisibles).

Supprimer la benne à verre du site, particulièrement intrusive sur un tel site.

• *AdAPTER LA CAPACITÉ DE STATIONNEMENT*

Lors des périodes de forte affluence, le parc de stationnement du site peut être saturé et conduire à des difficultés d'accès, de manœuvre et pénaliser la sécurité du public.

Il pourrait être intéressant de mettre à profit une partie de la prairie de fauche connexe pour permettre un stationnement estival ; en effet, l'examen de la flore n'a pas mis en lumière de secteur hydromorphe : le sol semble sain et portant.

La haie bocagère permettrait d'assurer une intégration paysagère de cet espace.

Nota : la phase de terrain effectuée dans le cadre de cette étude n'a pas révélé de taxon rare dans cette prairie ; pour autant, si l'option est retenue, il importera de vérifier cette absence d'enjeu écologique via un inventaire floristique précis (espace de stationnement, espace de manœuvre et espace d'accès).

○ Espace mémoriel et talus

Actuellement, sur un site de surface modeste se juxtaposent des espaces à vocation très contrastée : le monument représente clairement un élément patrimonial et historique à part, dédié à un public particulier. Disposant déjà d'un niveau de saturation et de mitage élevé, ce espace, traité de manière peu qualitative, déprécie encore davantage l'espace d'accueil.

Dans la mesure où la quasi-totalité du public qui utilise l'espace d'accueil se déplace pour le site de Gouloux et non pour ce monument, il convient *a minima* de dissocier les deux espaces, situés par ailleurs sur les plans différents.

Cette dissociation peut être opérée par la plantation d'une haie arbustive (cf. palette végétale *supra*) en haut de talus.

Ce cloisonnement conférerait une meilleure lisibilité et une identité plus claire de l'espace d'accueil, tout en offrant de meilleures conditions de recueillement pour les personnes qui entretiennent un lien avec ce monument et la mémoire de ses hommes.

Aussi, en vertu du principe de sobriété qu'il convient d'adopter sur le site classé, les panneaux doivent fusionner en un seul.

Le bas de talus pourrait être aménagé en une terrasse étroite / gradin, qui servirait de banc, orienté vers l'espace d'accueil.

Ce gradin, d'une profondeur d'une quarantaine de centimètres, représenterait le prolongement latéral de l'une des marches de l'escalier (la 2^e ou 3^e, soit une hauteur 30 à 45 cm) ; escalier qu'il convient également de reprendre (facture actuellement médiocre, qui évoque du bricolage : planches de coffrage et fers à béton) ;

Cette idée permettrait de mettre à profit la dénivellation en faveur de l'accueil touristique, tout en proposant un aménagement intégré.

Cette offre d'assises permettrait également de prévoir moins de bancs et d'alléger encore la petite prairie attenante.

○ Espace toilettes sèches

Le traitement de l'environnement et de la délimitation de cet espace doit être modifié, tant concernant la composante minérale que végétale.

• *remplacer le chapelet d'empierremens*

Actuellement, cet empierrement grossier en pas japonais représente un motif paysager aussi banalisaient que dépréciatif pour le site.

Il convient de le remplacer par :

- soit un muret en pierres sèches, motif paysager traditionnel et récurrent des paysages morvandiaux ;
- soit par un dispositif d'empierrement à connotation beaucoup plus naturelle, évoquant les chaos granitiques ou des blocs émergeants ; les pierres devront ainsi être :
 - rondes / bossues / émuossées (contrairement à l'option du muret, qui nécessitera des pierres plus ou moins anguleuses, assurant un meilleur blocage),
 - de formes et de gabarit très variés (éviter tout effet de duplication d'un même objet sur une ligne, vecteur d'artificialisation élevée) ;
 - enterrées partiellement (*a minima* 1/3, afin d'obtenir un angle plus ou moins obtus au niveau de la partie émergeante de chaque roche), et ne pas être rigoureusement alignées (éviter toute expression rectiligne, code « cartésien », rigoureux, dans ces paysages tout en courbes). Cf. figure *infra*.

Ces pierres pourront être accompagnées d'arbustes (notamment les pierres les plus basses), afin de limiter le contraste minéral / végétal et apporter de la naturalité à l'aménagement. Ces plantations pourront également imposer une distance de mise en recul par rapport aux véhicules (limiter le risque de chocs).

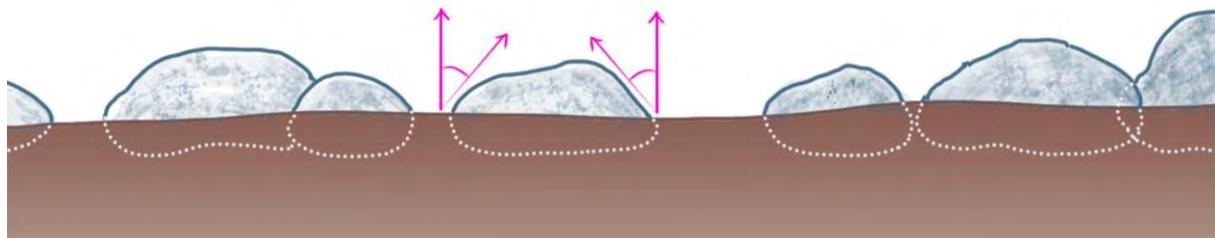


Figure 47 : illustration schématique de mise en œuvre d'un empierrement à connotation naturelle (M. BLIN)

- *Remplacer les arbustes calcicoles par des essences acidiphiles locales*

La haie comprend actuellement des Cornouillers mâles, essence typique des milieux calcicoles et donc totalement étrangère / inadaptée au Morvan.

Ces plants devront être remplacés par des espèces caractéristiques et identitaires de cette région naturelle :

- Bourdaine (*Frangula alnus*)
- Genêt à balais (*Cytisus scoparius*)
- Néflier (*Mespilus germanica*)
- Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Saule marsault (*Salix caprea*)
- Fusain (*Euonymus europaeus*)
- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Eglantier (*Rosa canina*)
- Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
- Ajonc (*Ulex europaeus*)
- Poirier sauvage (*Pyrus communis* subsp. *pyraster*)
- Pommier sauvage (*Malus sylvestris*)

- *Supprimer la haie d'Epicéa commun*

A la fois très artificielle et rigide, mais aussi hautement vulnérable (attaques massives de scolytes depuis la fin des années 2010), cette haie d'Epicéa représente une composante dépréciative et inadaptée pour l'espace d'accueil.

Il conviendrait donc de l'exploiter et de la remplacer par une haie mixte, composée d'essences locales (Cf. liste supra), à laquelle il serait intéressant d'adoindre quelques plants arborés, tels que le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) ou le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*).

○ Accès restaurant / début sentier vers Pont Dupin

Remplacer l'escalier actuel peu qualitatif, peu durable et dangereux (planches fixées par des fers à béton).

Cet escalier pourrait être réalisé en pierres, ou en madriers (ligne équarrie, robuste et sécuritaire).

En tout état de cause, il est souhaitable que tous les escaliers du site soient traités de manière uniforme (enjeux de cohérence, d'identité, de sobriété et de sécurité (ne pas se faire surprendre par un mobilier différent).

Dans un objectif de confort et de sécurité pour les usagers, le dimensionnement des escaliers devra également adopter la « règle » établie en la matière (loi de Blondel), soit $60 \text{ cm} < 2H + G < 65 \text{ cm}$ (avec H = hauteur des marches et G = giron).

Selon ce principe, les hauteurs des marches doivent être voisines de 18 cm et les girons voisins de 27 cm.

Autant que possible, les escaliers doivent présenter des marches de gabarit très voisin.

Le recours à des paliers peut permettre d'adapter les profils des emmarchements au terrain naturel.

Par ailleurs, au niveau de la rive droite de la Cure et dans l'attente de sa réfection (s'il est choisi de le maintenir ici – l'aménagement des voies d'accès à l'eau pour les kayakistes pourrait en effet proposer un endroit différent, rive gauche de la Cure par exemple), il est important de mettre en défens l'embarcadère disloqué.

Son démontage dans les meilleurs délais est prescrit afin de prévenir tout accident.

○ Traitement de la pessière de fond de vallée

Ce peuplement d'Epicéa commun, hérité des années 1950, représente l'un des principaux éléments d'artificialisation du patrimoine naturel du site.

Tel que l'analyse de la dynamique évolutive du site l'a révélé, cette plantation résineuse a été effectuée sur une ancienne prairie adossée au Caillot, dont la ripisylve a été coupée.

Pour rappel, ces habitats ripicoles spontanés sont dotés de très hautes valeurs écologiques (et paysagères) et relèvent ainsi des habitats d'intérêt communautaire (HIC) de protection prioritaire (HIC*) au sein de la Directive habitats/faune/flore Natura 2000.

Cette pessière artificielle, âgée maintenant de plus de 70 ans, arrive à maturité ; il est opportun d'enclencher son exploitation et, dans un objectif de renforcement de naturalité du site, de ne pas replanter de résineux.

Il conviendrait concrètement de procéder progressivement, par phases, afin de :

- éviter la mise à nu du sol sur une grande surface,
- contrôler la végétation de reconquête,
- permettre une évolution douce du paysage de cet espace important dans la scénographie de visite du site.

L'exploitation pourrait ainsi consister en **éclaircies dynamiques**, par le haut, en préservant les arbres et groupes d'arbres les plus trapus / compacts (éviter de conserver les arbres dotés des coefficients d'élancement les plus élevés, sous peine de les exposer à la rupture en cas de vents violents).

Quelques arbres, les plus qualitatifs et éloignés du sentier principal (risque de mortalité et de production de bois mort sur pied), pourront être conservés.

Pour le reste, il serait intéressant de mettre en scène la dynamique de colonisation naturelle, en accompagnant, avec soin et régularité, l'expression des formations spontanées. Se

construirait ainsi un **paysage en mouvement, semi-ouvert**, permettant notamment la **mise en valeur du cours d'eau** (actuellement totalement « oublié » durant cette séquence).

Sur le long terme, l'obtention d'une **mosaïque d'habitats prairie / fruticée / peuplement clair** (ambiance de pré-bois structuré par des arbustes) en lieu et place de la pessière serait intéressante pour :

- préserver une **certaine transparence** (évocation des paysages du début du 20^e siècle)
- **doser l'éclairement**, avec obtention de petites clairières / puits de lumière,
- **travailler un rythme** de lecture et de progression,
- tout en mettant en scène une **diversité compositionnelle et structurelle** typique de cette région naturelle.

En outre, la **reconstitution d'une ripisylve** représente un enjeu paysager et écologique de premier ordre sur cet espace. Les éclaircies pourraient ainsi permettre le dégagement prioritaire de cette frange ripicole, ce qui replacerait également le cours d'eau au cœur de la visite.

Des boutures locales de saules et de jeunes plants d'Aulne pourraient être mis en place dès la première phase de coupe, afin d'enclencher rapidement la reconstitution du cordon ripicole.

○ **Cascade du Saut de Gouloux et ses abords**

• *Requalifier la grande clairière*

S'agissant de la polarité touristique du site, le traitement paysager de cet espace doit être particulièrement qualitatif ; cet objectif d'excellence doit également valoir sur l'offre de mobilier qu'il propose, tant en termes de qualité (fabrication, pose) que de fonctionnalité (adaptation au terrain et aux modalités de visite).

La digue pourrait ainsi être réaménagée, afin d'offrir de meilleures conditions d'accès et de circulation aux visiteurs. La pose d'un platelage pourrait permettre une liaison harmonieuse avec le pont, tout en guidant les flux des visiteurs et en préservant le sol du piétinement. Cette option réaffirmerait également l'ancienne voie historique qui desservait le site avant la construction du pont DUPIN.

Sur le revers de la digue, un second niveau de platelage parallèle pourrait être mis à profit pour l'assise, la détente.

Concernant le mobilier d'information, il semble préférable d'opter pour un panneau unique plutôt que de deux petits (éviter le mitage, la saturation et le piétinement).

Ces panneaux pourraient être mis en retrait des composantes remarquables de cet espace, à proximité des ruines des anciens moulins.

Ce panneau pourrait d'ailleurs être intégré dans l'ancienne porte de la ruine de moulin pour éviter le passage dans cet espace très accidentogène.

- ***Reprendre le traitement des ruines de l'ancien moulin***

Les travaux de restauration / stabilisation des ruines des moulins méritent d'être repris, dans les règles de l'Art (avec notamment égalisation des niveaux pour garantir aux mortiers une meilleure durabilité ; actuellement, nombre d'entre eux se fissurent, se disloquent sous l'action du gel /dégel).

Le recours à un architecte semble nécessaire pour définir un cahier des charges précis et rigoureux, tant en termes d'objectifs de restauration patrimoniale que de techniques et de matériaux à mettre en œuvre.

Aussi, l'environnement immédiat des ruines, constitué des éboulis des moellons et pierres de taille, mériterait d'être repris, afin de dégager davantage les volumes originels des bâtiments (localement et d'après les cartes postales anciennes, plus d'un mètre de mur semble enfoui sous les blocs), tout en conférant de meilleures conditions de circulation pour le public.

Les pierres dotées de tiges de fer saillantes situées sur le cheminement doivent être déplacées pour éviter tout accident grave.

Le cas échéant, les pierres les plus qualitatives pourront être utilisées pour accompagner certains aménagements du site (au niveau du sous-bassement des platelages de cet espace par exemple).

- ***Aménager un sentier de « tête » / au-dessus du saut de Gouloux (sentier sauvage)***

L'espace boisé situé en amont de la cascade héberge un remarquable patrimoine associé à l'eau :

- l'eau sauvage : la perception plongeante de la cascade permet d'en admirer les roches émuossées voire évidées / sculptées (mini-marmite) par l'érosion ;
- l'eau domestiquée bief construit en pierres monumentales taillées.

Le lit mineur du Caillot se pare également d'arbres aux architectures particulièrement expressives (vieux tilleul notamment).

Ces éléments de patrimoine naturel (tant de nature végétale et minérale) et anthropique / historique pourraient ainsi inclure le sentier d'interprétation du site.

L'installation d'une petite passerelle permettrait d'accomplir une boucle de visite (toujours préférable à un aller-retour), en se raccrochant au GR à l'est.

En tout état de cause, il conviendra de veiller à ce que l'aménagement de cet « espace amont » reste sobre, discret et n'indue pas de covisibilités dépréciatives, depuis l'espace aval (i.e. abords de la cascade, des ruines...).

Ces deux espaces doivent affirmer leur complémentarité, sans se pénaliser.

- ***Rouvrir quelques escarpements rocheux dominant la cascade***

Parallèlement à l'option de boucle de sentier aménagé, cet espace amont pourrait bénéficier de travaux de réouverture milieux rocheux xériques (dont l'existence est attestée dans les anciennes cartes postales de fin 19^e / début 20^e

Ces travaux associeraient des bénéfices paysagers et écologiques.

Sur le plan paysager, le développement de l'expression des milieux rocheux, auxquels sont associés des arbres aux ports et aux architectures remarquables (à l'instar des balcons de la Cure), ferait pleinement référence aux paysages romantiques plébiscités au cours du 19^e siècle et retrançerts sur les toiles des peintres de Barbizon.

Pour rappel, le site de Gouloux a été classé précisément pour son caractère pittoresque (littéralement, « qui est digne d'être représenté en peinture »).

- ***Aménager le franchissement du ruisseau au niveau du GR13***

Alors que des passerelles ou des plateformes ont été aménagés vers la confluence de la Cure et du Caillot, afin de permettre aux visiteurs d'évoluer les pieds au sec, une portion de GR13 emprunte littéralement le lit mineur du cours d'eau qui arrose la petite vallée.

Cette réalité n'est satisfaisante ni pour le cours d'eau (détérioration du lit mineur par le piétinement, augmentation de la turbidité de l'eau) ni pour les visiteurs (risques de glissade et de chute).

Un aménagement de franchissement est donc nécessaire.

Il pourra être couplé à l'aménagement de la « boucle amont », si l'option est retenue.

- **Site de la colline du Vernet Enragé**

- *Requalifier les balcons de la Cure*



- 1 Mettre en valeur l'architecture tourmentée des chênes et autres arbres remarquables de balcon
- 2 Dégager des fenêtres paysagères qualitatives sur la Cure, tout en affirmant l'expression de la flore autochtone
- 3 Assurer une bonne perception de la rivière et des rochers via un recépage sélectif d'arbustes rivulaires (opérations localisées)
- 4 Maintenir le couvert forestier (y compris végétation de sous-étage) sur le versant du Montgirault, afin d'intégrer la route

Figure 48 : illustration schématique des interventions paysagères à prévoir sur les balcons de la Cure (M. BLIN)

- **Site de la crête de l'Echeintre du Saut**

- ***Ubac***

Sans qu'il n'y ait d'urgence, il peut être conseillé de contrôler la dynamique de colonisation des Epicéas sur le versant nord (ubac), afin de favoriser, sur le long terme, l'expression des communautés végétales spontanées / autochtones.

- ***Chemin rural de l'Écheintre du Saut***

Véritable parenthèse dans la scénographie de visite du site, cette séquence paysagère se distingue par les paysages qualitatifs ouverts et lumineux qu'elle propose, notamment sur l'environnement prairial, au sud.

Côté nord en effet, il convient de renforcer l'intégration paysagère des andins.

Cette situation offre ainsi l'opportunité de conforter l'axe orienté proposé depuis ce chemin, en fermant l'environnement nord au profit de l'environnement sud.

Cette option permettra sur le long terme de s'affranchir de l'évolution de la parcelle forestière privée, tout en valorisant les paysages ouverts de prairie, particulièrement qualitatifs.

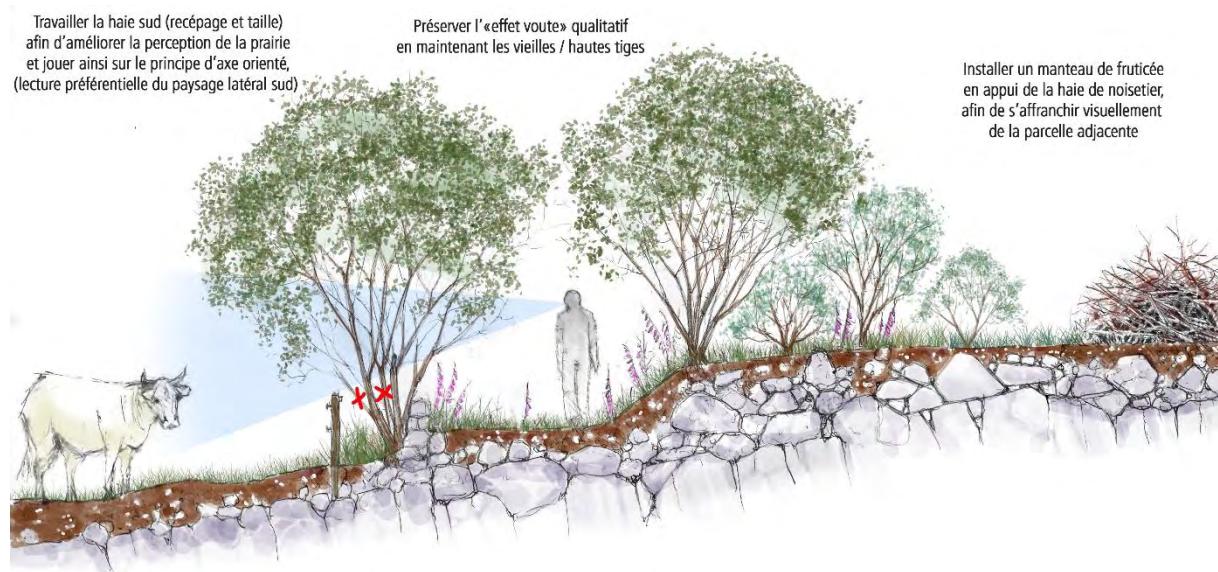


Figure 49 : illustration schématique du traitement paysager des lisières proposés sur le chemin rural de l'Echeintre du Saut (M. BLIN)

4.2.4. Actions d'amélioration de connaissances naturalistes sur le site

Tel que l'analyse synthétique relative à l'écologie l'a suggéré, la très grande majorité des habitats naturels (y compris habitats non forestiers), figurent parmi les habitats d'intérêt communautaire, relevant de la Directive européenne Natura 2000.

En outre, uniquement à l'avancée et sans approche normalisée, plusieurs espèces floristiques patrimoniales ont pu être identifiées, tant en forêt qu'en prairie.

Ainsi, tant la valeur intrinsèque des habitats que la mosaïque riche et complexe qu'ils composent sur le site justifient la conduite d'inventaires naturalistes sur le site.

Ces actions permettraient de mieux connaître les composantes écologiques du site, leurs dynamiques et leurs fonctionnalités et d'ajuster ainsi les mesures de gestion en faveur de leur meilleure préservation et valorisation éventuelle auprès du public.

Il serait ainsi souhaitable que soient conduits :

- une étude habitats / flore : caractériser les différents syntaxons (composition, état de conservation, menaces...), obtention de la cartographie des habitats et des populations d'espèces patrimoniales (diffusion restreinte des données sensibles) ;

Au regard de la diversité d'habitats et de supports présents sur le site, il serait intéressant de réaliser des inventaires :

- o de la bryoflore (mousses, hépatiques et anthocérotes) ;
- o des lichens ;
- o des champignons ;

- une veille relative aux EEE (espèces exotiques envahissantes) ; aucun taxon n'a été recensé sur le site lors des différentes visites, mais la meilleure lutte préventive contre ces espèces passe nécessairement par un repérage précoce. Un passage régulier (tous les 3 ans par exemple), permettrait d'assurer une veille active et continue sur le site et ses abords ;

- des inventaires faunistiques, avec particulièrement :

- o herpétofaune (habitats humides et roches notamment) ;
- o mammofaune (Chiroptères notamment) ;
- o avifaune ;
- o entomofaune :
 - Odonates (milieux humides) ;
 - Lépidoptères (milieux ouverts, humides, lisières, mégaphorbiaies...) ;
 - diptères Syrphidae tous habitats (bioindicateurs fonctionnels).

Nota : il serait intéressant de prévoir un suivi (tous les 10 ans par exemple) pour caractériser factuellement l'évolution des populations analysées, notamment sous l'effet du changement climatique et/ou des travaux qui auront pu être conduits en faveur de la restauration des composantes patrimoniales (habitats, espèces).

Ces inventaires pourraient être conduits par des bureaux d'étude spécialisés ou à l'occasion de travaux universitaires ou associatifs.

Cette étude a été réalisée par :

- Mirham BLIN, Chef de projet, ingénieur paysagiste – écologue



Office National des Forêts

Agence territoriale
de Bourgogne-Ouest
24 rue Charles Roy - BP 30069
58020 NEVERS CEDEX